

CHG2MC

2016 - 2017

Master de spécialisation en chirurgie

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **chg2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'admission	6
- Evaluation au cours de la formation	7
- Gestion et contacts	7

CHG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie (A.M. du 12.12.2002 publié le 20.02.2003).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en chirurgie, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein. Le plan de stage établi avec le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

CHG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie (A.M. du 12.12.2002 publié le 20.02.2003).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein. Le plan de stage établi avec le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

[> Tronc commun](#) [prog-2016-chg2mc-wchg200t.html]

CHG2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [360.0]

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2016-2017
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2016-2017
- ⊗ Au choix
- ⊖ Activité cyclique non dispensée en 2016-2017
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WCHG2311	Questions spéciales de chirurgie 1re année (U ou IU)		120h	12 Crédits	2q	x							
○ WCHG2381	Stages cliniques de chirurgie 1re année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x							
○ WCHG2391	Stages cliniques de chirurgie 1re année, 2e partie			18 Crédits	3q	x							

○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WCHG2312	Questions spéciales de chirurgie 2e année (U ou IU)		120h	12 Crédits	2q		x						
○ WCHG2382	Stages cliniques de chirurgie 2e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q		x						
○ WCHG2392	Stages cliniques de chirurgie 2e année, 2e partie			18 Crédits	3q		x						

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WCHG2313	Questions spéciales de chirurgie (U ou IU) 3e année		120h	12 Crédits	2q				x				
------------	---	--	------	------------	----	--	--	--	---	--	--	--	--

Bloc annuel

		Bloc annuel					
		1	2	3	4	5	6
○ WCHG2383	Stages cliniques de chirurgie 3e année, 1re partie				x		
○ WCHG2393	Stages cliniques de chirurgie 3e année, 2e partie			x			

○ **Quatrième bloc annuel (60 crédits)**

○ WCHG2314	Questions spéciales de chirurgie (U ou IU) 4e année	120h	12 Crédits	2q				x	
○ WCHG2384	Stages cliniques de la spécialité 4e année, 1re partie		30 Crédits	1 + 2q				x	
○ WCHG2394	Stages cliniques de la spécialité 4e année, 2e partie		18 Crédits	3q				x	

○ **Cinquième bloc annuel (60 crédits)**

○ WCHG2315	Questions spéciales de chirurgie (U ou IU) 5e année	120h	12 Crédits	2q					x
○ WCHG2385	Stages cliniques de chirurgie 5e année, 1re partie		30 Crédits	1 + 2q					x
○ WCHG2395	Stages cliniques de chirurgie 5e année, 2e partie		18 Crédits	3q					x

○ **Sixième bloc annuel (60 crédits)**

○ WCHG2316	Questions spéciales de chirurgie (U ou IU) 6e année	20h	2 Crédits	2q					x
○ WCHG2386	Stages cliniques de chirurgie 6e année, 1re partie		28 Crédits	1 + 2q					x
○ WCHG2396	Stages cliniques de chirurgie 6e année, 2e partie		15 Crédits	3q					x
○ WCHG2376	Mémoire de chirurgie		15 Crédits	2q					x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

CHG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en chirurgie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en chirurgie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Une évaluation continue est assurée par le maître de stage et transmise au président de la commission sur le formulaire prévu. L'évaluation annuelle est faite sur base de ces formulaires et de la participation effective à l'enseignement (universitaire et organisé par les sociétés scientifiques).

Des examens fédéraux sont organisés par le Ministère de la santé publique, en 2e et 6e années (épreuve finale) de formation.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat sollicite, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'inscription à l'épreuve finale n'est autorisée que si le candidat fait état d'une publication et d'une communication en rapport avec la spécialité.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en chirurgie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous êtes en train de consulter le catalogue des formations (programme d'études) d'une année académique **passée**. Pour tout contact, veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Contact

Secrétariat du département de chirurgie
Tél. 02 764.14.00

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : Jan LERUT

Jury

Personnes de contact

Attention, vous êtes en train de consulter le catalogue des formations (programme d'études) d'une année académique **passée**. Pour tout contact, veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).